

## ACCUEIL DE LOISIRS VACANCES DE LA TOUSSAINT 2017

- Fonctionnement :**

L'Accueil de loisirs sans Hébergement Municipal fonctionnera **9 jours** pour les enfants de **3 ans révolus** à 11 ans.

**DU 23 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2017**

Accueil des enfants à la « **Maison de l'Enfance** » 22, rue des Sports

<b><u>A LA JOURNEE</u></b> de 8H30 à 17H30	<b><u>A LA DEMI-JOURNEE</u></b> <i>matin</i> de 8H30 à 12H00 <i>après-midi</i> de 13H30 à 17H30
<b><u>Garderie Extra-scolaire</u></b> De 7h30 à 8h30 et de 17h30 à 18h30	

- TARIFS**

Un tarif dégressif est mis en place, si vous souhaitez en bénéficier veuillez vous présenter en mairie au service Enfance Jeunesse avec votre avis d'imposition 2016 (sur les revenus 2015).

Enfin, vous pouvez demander à bénéficier d'une prise en charge avec le CCAS de Pordic, se renseigner directement auprès de ce service.

Amplitude horaire ALSH 7h30 à 18h30 maximum

HORAIRES		Demi-journée (8h30 à 12h30 ou 13h30 à 17h30)	Journée (8h30 à 17h30)
PORDIC	Tranche 1 < à 499.99 €	4.65 €	5.30 €
	Tranche 2 de 500 à 699.99 €	5.20 €	6.90 €
	Tranche 3 de 700 à 849.99 €	5.80 €	8.45 €
	Tranche 4 de 850 à 999.99 €	6.65 €	10.15 €
	Tranche 5 > à 1000€	7.15 €	11.85 €
EXTERIEUR		10.20 €	13.55 €

**Attention le repas enfant et la garderie extrascolaire s'ajoutent aux prestations Accueils de Loisirs.**

HORAIRES	8h à 8h30 et/ou 17h30 à 18h	7h30 à 8h30 et/ou 17h30 à 18h30
PORDIC	0.70 €	1.15 €
EXTERIEUR	0.70 €	1.15 €

**NB : la garderie extrascolaire ouvre à 7h30 le matin et ferme à 18h30 le soir.**

**Un tarif dépassement horaire est appliqué en cas de retard : forfait de 5€ par quart d'heure et par enfant, si départ après 18h30.**

**Restauration scolaire**                      Pordic 3.05€                      Extérieur 4.90 €

### A L'INSCRIPTION APPORTER OBLIGATOIREMENT

- L'avis d'imposition 2016 (si non fourni auparavant)
- En cas de maladie durant le séjour, le certificat médical est à remettre à la mairie en fin de séjour afin de bénéficier de la déduction
- La facturation s'établit en fonction des inscriptions. Aucune inscription ne sera prise sans dossier complet de l'enfant au service éducation et animation. Toute inscription est facturable.

**Fiches d'inscription et plannings d'activités  
disponibles en Mairie, Mairie Déléguée de Pordic,  
Maison de l'Enfance, garderie de Trémeloir et sur [www.pordic.fr](http://www.pordic.fr)**

- Les inscriptions se font en mairie au « Service Animation et Education » à compter du 9 octobre 2017 et dans la limite des places disponibles*